

## **un portail internet pour les écoles lausannoises**

A l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la Ville de Lausanne a décidé de mettre la priorité sur la communication : à cet effet, elle a mis en ligne au milieu de l'été, sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch), un portail dédié à la scolarité obligatoire. Il s'intitule « *Scolarité à Lausanne* » et comprend les principales informations sur la scolarité, les établissements scolaires et l'organisation des écoles publiques à Lausanne. Il permet aussi d'accéder aux informations sur l'ensemble des prestations en lien avec l'école obligatoire et en particulier sur l'accueil dans les structures parascolaires de la ville. Ce portail est destiné au grand public, en particulier aux parents ainsi qu'aux nombreuses familles de toutes provenances venant s'installer à Lausanne.

Quels sont les horaires scolaires, quelles sont les dates des prochaines vacances, à qui s'adresser en cas de difficulté, quelles prestations sont offertes aux enfants/élèves lausannois ou comment faut-il inscrire son enfant à l'école ? Les questions sont innombrables et l'organisation scolaire d'une ville n'est pas toujours facile à comprendre, tant pour les parents d'un élève en cours de scolarité que pour de nouveaux habitants. En outre, si les parents souhaitent connaître les prestations générales offertes aux écoliers lausannois, ils désirent aussi disposer d'informations détaillées sur l'établissement qui accueille leur enfant : bâtiments, vie et activités spécifiques de l'établissement, personnes de contact, galeries photos, etc.

L'ambition de ce portail intitulé «Scolarité à Lausanne» est de regrouper et de faciliter l'accès à une information en ligne qui répercute immédiatement les changements du système et le développement de la ville. Il est ainsi possible de remplacer les brochures annuelles diffusées aux parents. Il s'agit aussi de créer les conditions susceptibles d'améliorer la communication entre les acteurs et les usagers de l'école.

L'originalité de ce nouvel outil de communication est la présentation intégrée dans un même portail des prestations d'enseignement des établissements lausannois rattachés au Département cantonal de la formation de la jeunesse et de la culture et des prestations communales en matière de scolarité : accueil parascolaire, devoirs surveillés, transports, bâtiments scolaires. Celles-ci sont assurées par les services rattachés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, en particulier les services des écoles primaires et secondaires, d'accueil de jour de l'enfance, jeunesse et des loisirs ainsi que le service de santé des écoles. Cette vision d'ensemble met l'utilisateur au centre des préoccupations, en dépassant les limites d'un découpage administratif des tâches.

---



En intégrant dans une seule entité douze sites d'établissements scolaires « cantonaux » et le site communal du service des écoles, le nouveau portail illustre également la vision d'une école désormais fondée sur deux piliers, celui - central et obligatoire - de l'enseignement et celui - facultatif mais indispensable - de la prise en charge parascolaire des enfants durant le temps « périscolaire » : avant l'école, à midi et en fin d'après-midi. Il illustre la cohérence nécessaire à la mise en place d'une journée continue de l'écolier ainsi que le partenariat indispensable entre le canton et la commune pour la formation et la prise en charge des enfants /élèves de la ville.

La direction de l'enfance, de la jeunesse  
et de la cohésion sociale

**Adresse du site :** [www.lausanne.ch/ecole](http://www.lausanne.ch/ecole) ou dans un moteur de recherche, *Scolarité à Lausanne*

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00**
- **Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, 021 315 64 10**

Lausanne, le 20 août 2013